



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES LOGEMENTS ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS (SLBA)

CONTRAT DE BAIL À LOYER APPROUVÉ

→ Qu'est-ce qu'un contrat de bail à loyer approuvé ?

Le contrat de bail à loyer approuvé est un avantage lié au logement.

→ Qui sont concernés ?

Les Hauts Employés de l'État (exemple : Chef de Service, Directeur, Ministre, etc.) en sont concernés.

→ Quelles en sont les conditions ?

Pour obtenir un contrat de bail à loyer approuvé, le dossier doit être complet.

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité entre dix (10) à quinze (15) jours (jusqu'à 20 jours si besoin accord du Ministère de l'Économie et des Finances).

📎 Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir un contrat de bail à loyer approuvé sont les suivantes :

- | | | |
|--|----------------------|---|
| ✓ Demande de l'entité concernée | ✓ CISJ | ✓ Attestation de non logement |
| ✓ Note de présentation | ✓ État des lieux | ✓ Photos récentes de l'immeuble à louer |
| ✓ Projets de contrat de bail (ou d'avenant) en sept (07) exemplaires | ✓ Acte de nomination | ✓ Toutes autres pièces jugées utiles |
| ✓ Situation de crédits | ✓ Fiche de paie | |

Chef de Division Bail et Indemnité



Service des Logements et Bâtiments Administratifs
Tsaralalàna - Porte 02



slba.dpe@dgfag.mg



033 14 210 20